

ARRETE DAJI/2018/SIGNATURE/N°182
portant délégation de signature du Président de
l'Université d'Aix-Marseille

à

Madame Pascale BRANDT-POMARES
Directrice de l'Ecole Supérieure du
Professorat et de l'Education (ESPE) d'Aix-
Marseille

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

- Vu le Code de l'Education,
- Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 05 janvier 2016 portant élection de Monsieur Yvon BERLAND à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu l'arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche portant nomination du directeur de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de l'Académie d'Aix-Marseille au sein de l'Université d'Aix-Marseille à compter du 1^{er} septembre 2018,

ARRETE

Article 1

Madame Pascale BRANDT-POMARES (PR), Directrice de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education reçoit délégation afin de signer les actes relatifs à l'exécution budgétaire du Centre Financier 9520AEES ainsi que les ordres de mission lorsque la prise en charge financière des frais afférents est réalisée sur ledit centre financier.
Elle atteste du service fait.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux de la composante, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et dans les Services Centraux de l'Université, à la diligence du Directeur Général des Services.

Article 4

Le Directeur Général des Services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance

Le.....13 septembre 2018

Le délégataire

Pascale BRANDT-POMARES



Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2018

Le délégant

Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

